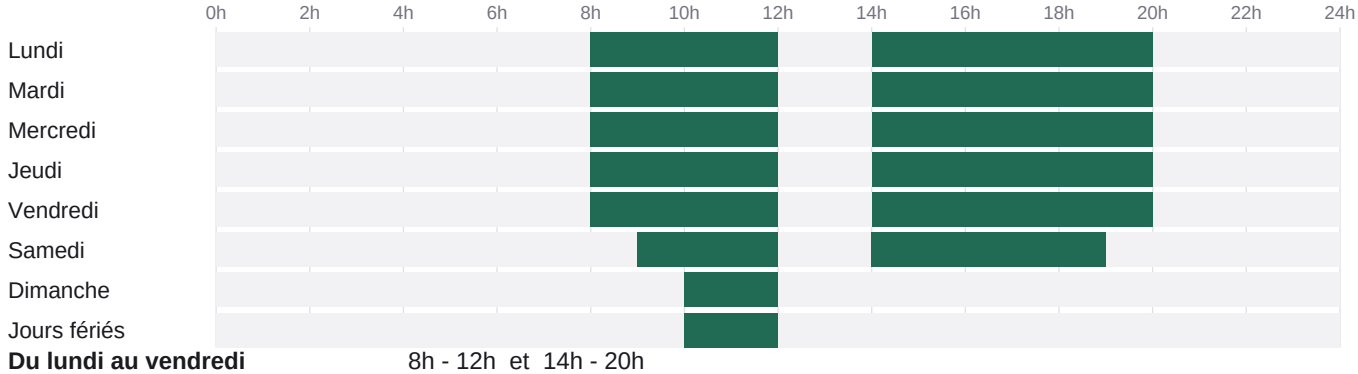
Horaires des travaux bruyants à Pontcarré

77135 · Seine-et-Marne (77) · 2 136 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté municipal permanent relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, signé le 4 juillet 2026 (article 3). Vérifié sur le texte officiel le 16/11/2026.



Du lundi au vendredi	8h - 12h et 14h - 20h
Samedi	9h - 12h et 14h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

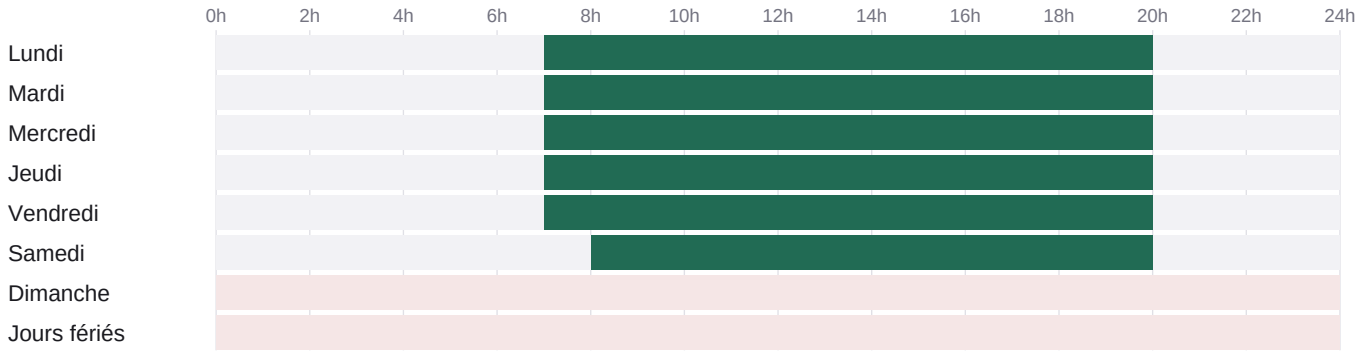
Le texte dit :

> « Les travaux réalisés par des particuliers à l'aide d'outils bruyants (tondeuses, perceuses, tronçonneuses, etc.) sont autorisés uniquement : du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00, le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00. »

Texte officiel :
https://www.mairiepontcarre.fr/wp-content/uploads/2026/07/Arrete-municipal-n%C2%B020-2026-relatif-a-la-lutte-contre-les-bruits-de-voisinnage.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté municipal permanent relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, signé le 4 juillet 2026 (article 2). Vérifié sur le texte officiel le 16/11/2026.



Du lundi au vendredi	7h - 20h
Samedi	8h - 20h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Les travaux bruyants réalisés par des professionnels, sur la voie publique ou dans des propriétés privées (chantier construction, voirie, réseaux publique), sont seul autorisés : du lundi au vendredi : de 7h00 à 20h00, le samedi : de 8h00 à 20h00, interdits les dimanches et jours fériés, sauf interventions urgentes. »

Texte officiel :
https://www.mairiepontcarre.fr/wp-content/uploads/2026/07/Arrete-municipal-n%C2%B020-2026-relatif-a-la-lutte-contre-les-bruits-de-voisinnage.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.